

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente, il est convenu de désigner par :

- **Client** : la personne physique ou la personne morale qui achète la prestation ;
- **Stagiaire** : la personne physique qui bénéficie de la formation ;
- **Excelang** : l'organisme de formation ;
- **Contrat** : la convention de formation conclue entre Excelang et le Client, laquelle peut revêtir la forme d'un contrat en bonne et due forme, un devis accepté et contresigné par le Client ou une facture établie par Excelang pour la réalisation des actions de formation dispensées ;
- **CGV** : les présentes conditions générales de vente, telles que détaillées ci-après.

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions d'inscription, de paiement, de report, d'annulation, ainsi que les modalités de participation et/ou d'utilisation des prestations proposées et dispensées par Excelang.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les prestations de formation proposées par Excelang, faisant l'objet d'une commande de la part du Client ou d'un Contrat passé avec celui-ci.

Sauf dérogation expresse et formelle de la part d'Excelang, les présentes CGV prévaudront sur tout autre document du Client, et notamment ses conditions particulières ou conditions générales d'achat éventuelles et ce, quel que soit le moment où ce document pourra avoir été porté à la connaissance d'Excelang.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par Excelang. Les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Enfin, dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles des organismes tiers/personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Définition des prestations

Les services d'Excelang ont pour objet de proposer et d'effectuer des cours en salle dans ses locaux situés à Compiègne (60200) – 17, rue Fournier Sarlovèze, qui pourront être donnés simultanément à plusieurs Stagiaires, avec un accompagnement pédagogique adapté aux capacités, difficultés et besoins propres à chacun.

Après un entretien individuel permettant d'identifier les besoins et attentes du Stagiaire et de présenter le fonctionnement d'Excelang, cette dernière propose au Client des modalités pratiques d'accompagnement personnalisées.

5. Report / annulation d'une formation par Excelang

Excelang fera ses meilleurs efforts pour maintenir le maximum de sessions de formation(s) prévues. Cependant, dans le cas où le nombre de Stagiaires à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, Excelang se réserve la possibilité d'annuler ou d'ajourner cette formation, sans indemnité, à charge pour Excelang de prévenir le Client par courrier

électronique à son adresse de contact au plus tard une semaine avant la date de début de formation prévue.

Excelang sera libre de modifier le format d'exécution des prestations proposées afin que celles-ci puissent être dispensées sous la forme de visioconférences chaque fois que les conditions d'exécution normale des prestations en présentiel ne pourront être réunies. Cette modification de format se fera sans surcout à la charge des stagiaires, ce format nécessitant l'utilisation d'outils logiciels et techniques librement accessibles via smartphones ou ordinateurs. Cette modification de format ne fera naître aucun droit à compensation, contrepartie, remboursement même partiel, annulation, report ni de révision du prix des prestations au profit du Client.

Excelang se réserve également la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que ci-dessus, si le lieu de formation s'avère indisponible ou si, pour des raisons techniques, sanitaires ou administratives, la retransmission des prestations par visioconférences s'avérait également impossible.

Lorsque le report de la formation dans sa globalité ou sa retransmission par visioconférences n'est pas possible, du fait de l'indisponibilité du Stagiaire pour la nouvelle date ou période proposée, aucune indemnité ni aucun remboursement ne pourra être requis de la part d'Excelang.

Excelang se réserve enfin le droit de modifier le lieu du déroulement de la formation à condition d'en aviser le Client trois jours avant la date de début de la formation, par courrier électronique à son adresse de contact, excepté dans l'hypothèse d'une situation épidémique ou pandémique pour laquelle cette modification au profit, le cas échéant, d'une prestation par visioconférences pourra être opérée jusqu'à la veille du début de la formation.

6. Indisponibilité exceptionnelle, report et annulation d'une formation par le Client

En cas d'indisponibilité exceptionnelle du Stagiaire, le Client est tenu de prévenir Excelang le plus tôt possible. Toute absence ne pourra donner lieu à une réduction ou à un remboursement du prix, sauf accord contraire exprès de Excelang.

S'agissant d'une demande de report ou d'annulation de la part du Client et dès lors que celle-ci est reçue par Excelang avant le début de la formation, Excelang autorise l'annulation sans frais.

Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger au Stagiaire), le Stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* ainsi que les 50 € de frais d'annulation. En l'absence de force majeure, une fois la session de formation commencée, celle-ci est due en totalité à titre d'indemnité au bénéfice d'Excelang, même si le Stagiaire ne s'est pas présenté ou n'a participé qu'une seule fois à l'une des sessions ou journées de formation comprises dans la prestation.

En cas de prise en charge financière de la session de formation par un organisme tiers, les dispositions des conditions particulières de la Caisse des Dépôt et des Consignations, relatives aux organismes de formation, seront applicables.

7. Remplacement d'un formateur

Excelang se réserve le droit de remplacer un formateur ou un membre de l'équipe pédagogique défaillant par une personne aux compétences et connaissances équivalentes, ainsi que de modifier le contenu des programmes de formation, tout en respectant la même qualité pédagogique de la session ou formation initiale.

8. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Excelang sans qu'il n'ait été procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Excelang pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

9. Prix et modalités de paiement

Les prix et modalités de paiement sont indiqués sur le devis et/ou le bon de commande et/ou le contrat de formation.

Tous les prix sont indiqués en euros et exprimés hors taxes. Le montant de la TVA, si elle est due, est à la charge du client.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte, par chèques bancaires ou virements bancaires et à l'ordre d'Excelang.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Excelang se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 et D. 441-5 du Code de commerce. Excelang se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Tout stage ou toute session de formation commencé est dû en totalité à titre d'indemnité au bénéficiaire d'Excelang, même si le Stagiaire ne s'est pas présenté ou n'a participé qu'une seule fois à l'une des sessions ou journées de formation comprises dans la prestation.

10. Modalités de prise en charge par des organismes tiers

Lorsque la formation est prise en charge, totalement ou partiellement, par un organisme tiers (OPCO, Mon Compte Formation...), il appartient au Client/Stagiaire :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription, son bon de commande, le devis accepté et/ou la convention de formation, en indiquant précisément son nom et son adresse ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers qu'il aura désigné.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Excelang avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au Client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

En cas de non-paiement par l'organisme tiers, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

11. Obligations et Responsabilité d'Excelang

Excelang s'engage à fournir la formation avec diligence et soins raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Excelang n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, Excelang sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale d'Excelang, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

12. **Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Payer le prix de la formation ;
- La présence du Stagiaire à chaque cours ;
- N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Excelang, sans l'accord écrit et préalable d'Excelang ;
- Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable d'Excelang.

13. **Dématérialisation des supports**

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise au Stagiaire sur des supports dématérialisés.

14. **E-Learning**

Excelang accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning d'Excelang.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des stagiaires sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Excelang ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer Excelang de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par Excelang pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

15. **Confidentialité et Propriété Intellectuelle**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Excelang au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de Excelang. Le droit de propriété sur toutes les Informations que Excelang divulgue, quelle qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Excelang. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les Stagiaires.

La divulgation d'Informations par Excelang ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires.

Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, Excelang accordait à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Excelang ou toute autre mention de propriété intellectuelles sont reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de Excelang :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

16. Éthique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accorde d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à Excelang.

Le Client garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations ;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte ;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Excelang.

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Excelang de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

17. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, Excelang est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe Excelang et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès d'Excelang ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Excelang, en écrivant à l'adresse suivante : contact@Excelang.fr.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Excelang s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, Excelang s'engage à :

17, rue Fournier Sarloève 60200 Compiègne Téléphone : **06.10.90.02.95** - Mail : contact@excelang.fr

Excelang SARL au capital de 15 000 € - 750 892 028 RCS COMPIEGNE - SIRET 750 892 028 00028

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03 097 60 auprès du Préfet de la région Hauts-De -France

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, Excelang se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

18. Communication

Le Client autorise expressément Excelang à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

19. Loi applicable et juridiction

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par Excelang ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

20. Renonciation

Le fait pour Excelang de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

21. Relations clients

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut adresser un courriel à l'adresse suivante : contact@excelang.fr ou un courrier au siège social d'Excelang sis à COMPIEGNE (60200) – 17, rue Fournier Sarlovèze.